



Ruisseau du Palais

06 Arrivé dans le cœur du village de Payaux, prendre la route à gauche puis le chemin à droite. Longez les étangs sur votre droite. Après 150 mètres, avant la route, prendre le chemin à droite.

07 Descendez le chemin pour arriver jusqu'au Moulin de Bramaud.

Continuez et en arrivant au « stop » poursuivez à droite en traversant deux ruisseaux : la Cane, puis plus loin en tournant à droite, la Mazelle.

08 Après la pisciculture, prenez à gauche et au prochain embranchement dirigez-vous vers la droite puis prendre le chemin à gauche jusqu'au Moulin de Juriol.

Longez le ruisseau du Palais, passez sur le viaduc et continuez sur le chemin au milieu des bois.

**B** Le ruisseau du Palais

**C** Viaduc

09 Tournez à gauche pour descendre jusqu'au ruisseau du Palais, le traverser et remontez jusqu'à la rue Joule.

Continuez à droite et tournez tout de suite à gauche dans la rue de Moissan. Au milieu de cette rue prenez le passage à gauche, traversez le parc et continuez tout droit pour retourner au parking de départ. OU

Continuez tout droit pour rejoindre le stade jusqu'à la rue Jules Ferry. Tournez à gauche et dirigez-vous jusqu'à la Mairie votre point de départ.

carte au dos

L'info en  
PLUS

**Le Palais-sur-Vienne** tire son nom du palais de Jocondiac, bâti sur les vestiges d'une villa gallo-romaine, qui fut fondé par un certain Jocondius au début de l'ère chrétienne. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, ce devint une petite bourgade industrielle et agricole de quelques habitants (721 habitants en 1911).

La commune du Palais-sur-Vienne s'étend sur 1000 hectares et ses coteaux exposés au sud surplombent la vallée de la Vienne.

## LES 6 RÈGLES POUR UNE RANDONNÉE RÉUSSIE

- 1 • Pensez à prendre un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.
- 2 • Prévenez et indiquez le lieu de votre randonnée.
- 3 • Respectez la faune et la flore.
- 4 • Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.
- 5 • Refermez les barrières derrière vous.
- 6 • Emportez vos détritus et ne faites pas de feu.

### BALISAGE BLEU

—
✗
F
F

Continuité d'itinéraire
Mauvaise direction
Changement de direction (droite)
Changement de direction (gauche)

### NUMÉROS UTILES

POMPIERS  
**18**

URGENCES  
**112**

URGENCES  
**114**

MÉTÉO  
**08 99 71 02 87**

personnes sourdes et malentendantes



LE PALAIS SUR VIENNE

**CIRCUIT**  
**La Bournazeaude**

TRACÉ DE  
**13 KM**

ESTIMATION  
**3H30**

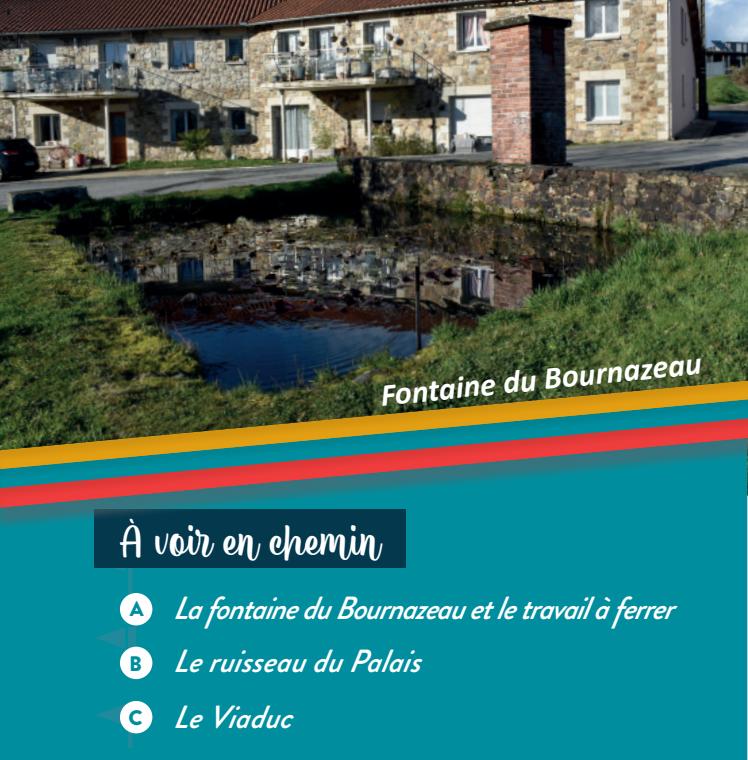
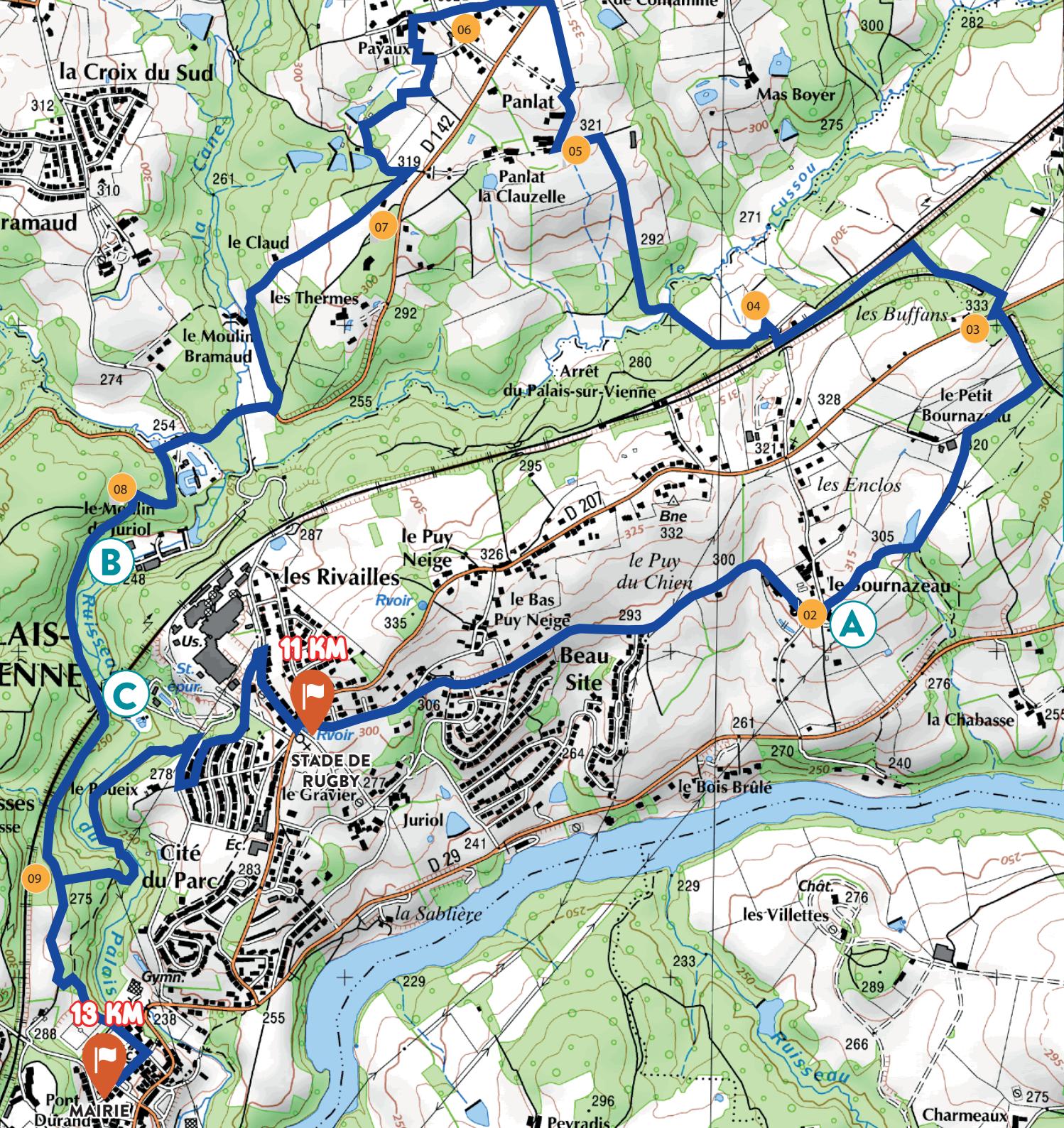
DIFFICULTÉ  
**MOYENNE**



TOUTES LES INFOS SUR : [lepalaisurvienne.fr](http://lepalaisurvienne.fr)

© Mairie du Palais-sur-Vienne : 20 rue Jules Ferry





## À voir en chemin

- A** *La fontaine du Bournazeau et le travail à ferrer*
- B** *Le ruisseau du Palais*
- C** *Le Viaduc*



### Départs

vous pouvez démarrer de la mairie ou du stade de rugby. À partir du stade de rugby, prendre l'avenue du Maréchal Juin à droite et continuez sur 2 km jusqu'au village de Bournazeau.



### La fontaine du Bournazeau



Passez devant la fontaine sur votre droite et dirigez-vous sur le chemin à votre droite. Continuez sur le sentier en passant devant un étang. Contournez le village du Petit Bournazeau en longeant le champ et poursuivez le long la voie ferrée jusqu'à la route départementale.



Traversez la D207 et continuez le long de voie de chemin de fer, jusqu'à retrouver la route. Vous arrivez entre deux ponts. Tournez à droite puis à gauche, prendre le chemin tout droit .



Traversez le ruisseau du Cussou qui marque la limite communale entre le Palais-sur-Vienne et Rilhac-Rancon. Continuez le sentier jusqu'au lieu-dit Panlat, longez une exploitation agricole et tournez à gauche.



Au bout de la rue empruntez le chemin sur la droite. À l'intersection suivante continuez sur la droite jusqu'à la RD142. Traversez et continuez tout droit.